



13 octobre 2021

(21-7751)

Page: 1/9

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

**RAPPORT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES  
VÉGÉTAUX (CIPV) À LA RÉUNION DU COMITÉ DU 3-5 NOVEMBRE 2021  
POUR LA PÉRIODE: 15 JUIN 2021 – 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

La communication ci-après, reçue le 11 octobre 2021, est distribuée à la demande du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

---

## **1 LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES**

1.1. La seizième session (CPM-16) de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) doit se tenir en ligne et le Bureau de la CMP demande aux parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) d'approuver cette décision, en suivant les procédures de la FAO sur la tenue de réunions virtuelles d'organes directeurs.

### **1.1 Bureau de la CMP**

1.2. Le Bureau de la CMP a tenu deux réunions virtuelles, en août et septembre 2021, afin de poursuivre la réalisation du plan de travail de la communauté de la CIPV.

1.3. À la réunion d'août, le Bureau de la CMP a donné des orientations sur les préparatifs en cours des premières réunions des trois groupes de réflexion de la CMP nouvellement établis, consacrés aux thèmes suivants: mise en œuvre du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV; changement climatique et questions phytosanitaires; et communications. Il a également abordé des questions relatives à l'ajustement des tâches du groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes, au statut du mandat et du règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et à la présentation du rapport sur le passage du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) à une plate-forme plus durable.

1.4. La réunion de septembre a été consacrée à la réception de renseignements actualisés sur les travaux menés par les groupes de réflexion de la CMP nouvellement établis, mentionnés précédemment, ainsi qu'à l'examen du rapport relatif à certaines actions de suivi des retombées de l'Année internationale de la santé des végétaux, dont l'établissement d'un comité directeur international chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux. La soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait examiner la création de la JISV d'ici à décembre 2021, et cet événement serait alors célébré chaque année par la communauté de la CIPV.

### **1.2 Procédure de règlement des différends de la CIPV**

1.5. Deux ensembles de procédures de règlement des différends (PRD) au titre de la CIPV ont été élaborés et adoptés par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP). La première version des PRD (1999) a été adoptée par la CIMP à sa deuxième session en 1999. À cette occasion, la Commission a également prévu de développer plus avant certains aspects des PRD de 1999. Ainsi, à sa troisième session en 2001, la CIMP a adopté des procédures spécifiques (PRD de 2001), détaillées aux sections F à N de l'appendice XI du Rapport de la troisième session de la CIMP.

1.6. En 2019, le Groupe de la planification stratégique, un organe subsidiaire de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), a examiné un document présentant les difficultés liées aux PRD de 1999 et 2001, et a reconnu qu'il était nécessaire de travailler sur les incohérences relevées dans ces procédures; ce travail a néanmoins été reporté à la fin de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV), en juin 2021. En juillet 2021, le Bureau de la CMP a approuvé les ressources pour ce réexamen et une version révisée des PRD au titre de la CIPV sera présentée au Groupe de la planification stratégique à la réunion d'octobre 2021.

### **1.3 Groupes de réflexion de la CMP**

1.7. Les groupes de réflexion de la CMP sont établis par la Commission pour traiter une question spécifique et lui faire ensuite rapport. Les groupes de réflexion ci-après sont actifs.

### **1.4 Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires**

1.8. Ce groupe de réflexion, établi à la quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM-15) en 2021, débute ses travaux sur la mise en œuvre de l'un des huit éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030: "*Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux*".

1.9. L'objectif défini dans la Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 consiste à faire en sorte, d'ici à 2030, que les effets du changement climatique sur la santé des végétaux et la sécurité du commerce des végétaux et des produits végétaux soient évalués périodiquement, notamment dans le cadre de l'analyse et de la gestion des risques phytosanitaires, et que les questions phytosanitaires soient dûment prises en compte dans le débat international sur le changement climatique et soient davantage examinées, par exemple par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

1.10. Le groupe de réflexion est composé de dix experts issus d'organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et représentant les sept régions de la FAO, ainsi que d'un expert indépendant proposé par le GIEC. Trois réunions ont eu lieu en septembre 2021. La première tâche du groupe de réflexion est de présenter un plan d'action assorti d'un calendrier à la CPM-16 (2022). Le groupe de réflexion poursuivra ses travaux jusqu'à la CPM-19 (2025).

### **1.5 Groupe de réflexion sur les communications**

1.11. Le groupe de réflexion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur les communications a été officiellement créé par le Bureau de la CMP en juillet 2021, à la suite d'une recommandation du Groupe de la planification stratégique formulée en octobre 2020 et de son approbation ultérieure par la CPM-15 en avril 2021. Parmi les fonctions clés du groupe de réflexion de la CMP sur les communications figure l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication de la CIPV (2022-2030), qui sera alignée sur le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 et présentée à la CPM-16 (2022) pour adoption. Le groupe compte actuellement dix membres ayant une expertise pertinente en matière de communication et une connaissance de la CIPV, et restera actif jusqu'en 2023, sous réserve d'éventuelles décisions ultérieures du Bureau de la CMP quant à la prolongation de son mandat. Le groupe de réflexion a commencé à se réunir en septembre et, jusqu'à présent, a tenu trois réunions au cours desquelles il a examiné son mandat et ses documents de base (Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, Stratégie de communication de la CIPV 2013-2018, stratégie de communication et plan d'action de l'AISV, et rapports de communication à la CMP de 2016 à 2021); a élu un président et un coprésident; est convenu d'orientations stratégiques; a engagé des discussions sur les objectifs de communication afin d'accroître la visibilité, l'engagement et l'impact de la CIPV; et a présenté des renseignements actualisés au Groupe de la planification stratégique 2021 se réunissant à la mi-octobre.

### **1.6 Groupe de réflexion sur la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV**

1.12. Le groupe de réflexion de la CMP sur les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique 2020-2030 a tenu trois réunions virtuelles au début du mois de septembre et du mois d'octobre 2021. Les onze membres du groupe de réflexion ont examiné le mandat et ont demandé au secrétariat un résumé général sur les éléments du Programme de développement déjà en cours

de mise en œuvre, ainsi que sur les ressources éventuellement disponibles pour les éléments du programme de développement.

1.13. Les renseignements de base fournis par le secrétariat ont été examinés et des annotations ont été formulées concernant les étapes suivantes nécessaires à la production d'un plan de mise en œuvre pour chaque élément du Programme de développement.

1.14. À ce jour, le groupe de réflexion a :

- examiné les renseignements de base fournis par le secrétariat de la CIPV;
- reçu des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des travaux et la planification pour chacun des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique;
- élaboré un processus comprenant différentes étapes afin de mettre au point un plan de mise en œuvre intégré;
- établi un avant-projet des composantes clés qui devront figurer dans le plan de mise en œuvre.

1.15. Les éléments du Programme de développement sont chacun à un stade de mise en œuvre différent. Pour chaque élément, la mise en œuvre est guidée par les suggestions d'activités figurant dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030. Pour certains, des plans clairs sont établis sur 12 à 24 prochains mois, tandis que ce n'est pas le cas pour d'autres. Pour certains éléments, la portée des travaux commence juste à être déterminée et, à juste titre, il n'est pas encore possible d'établir un plan détaillé. Certains ont déjà obtenu des ressources pour financer les travaux prévus et d'autres non. Le groupe de réflexion n'a pas connaissance d'éléments pour lesquels les objectifs, les résultats attendus et les budgets ont été définis pour les cinq années à venir.

1.16. Pour établir un plan de mise en œuvre global, intégré et ordonnancé, assorti d'étapes et d'échéances claires, le groupe de réflexion devra demander des renseignements supplémentaires à chacune des personnes responsables d'un élément au sein du secrétariat. Un plan clair devra être élaboré pour chaque élément, en utilisant une méthodologie cohérente. Le groupe de réflexion est en train de mettre au point cette méthodologie.

1.17. Le groupe de réflexion s'inquiète de sa capacité à obtenir les résultats escomptés par le CMP à temps pour la CPM-16 (2022). Il est déterminé à faire tout son possible pour présenter une mise à jour complète au CMP.

## **1.7 Groupe de réflexion sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles**

1.18. Le groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles s'est réuni virtuellement chaque mois entre janvier et septembre 2021 et communiquera ses principales conclusions au Groupe de la planification stratégique avant de les présenter à la CMP en 2022. Une étude sur les systèmes existants sera publiée en 2022, en même temps que les conclusions détaillées correspondant à chaque tâche du mandat du groupe de réflexion. Le détail des membres, le mandat et les rapports de réunion sont disponibles sur la page Web du PPI consacrée à ce sujet.<sup>1</sup>

## **1.8 Groupe de travail sur les sujets**

1.19. Le Groupe de travail de la CMP sur les sujets a été établi par la CMP pour moderniser et faciliter l'accès au processus d'appel à proposition de thèmes pour les normes et les documents de mise en œuvre. L'appel à propositions de thèmes "Normes et mise en œuvre", lancé par le secrétariat, était ouvert du 4 mai au 15 septembre 2021. À l'issue de cette période, le secrétariat avait reçu les 17 communications ci-après :

- sept normes;

---

<sup>1</sup> Page Web du PPI dédiée aux systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles: <https://www.ippc.int/en/core-activities/governance/cpm/cpm-focus-group-reports/strengthening-pest-outbreak-alert-and-response-systems/>.

- trois documents de mise en œuvre (dont un sans projet de spécification pour les guides et le matériel de formation de la CIPV proposés);
- sept protocoles de diagnostic.

1.20. Ces communications ont été examinées à la réunion du Groupe de travail sur les sujets des 4-6 octobre 2021, et l'examen ultérieur des recommandations du Groupe de travail sur les sujets par le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est prévu pour novembre 2021.

## 2 GROUPE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2.1. La réunion virtuelle du Groupe de la planification stratégique est prévue les 19 et 21 octobre 2021, avec deux sessions par jour (de 10 heures à midi; et de 14 heures à 16 heures, heure de Rome). Les principaux sujets à examiner sont des points de discussion des groupes de réflexion de la CMP, des thèmes émergents tels que la CIPV et l'approche "Une seule santé", la stratégie de partenariat et les retombées de l'AISV, ainsi que le cadre des normes et de la mise en œuvre et le mandat et le règlement intérieur révisés du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

## 3 COMITÉ DES NORMES

3.1. Dans une série de réunions ciblées virtuelles, le Comité des normes de la CIPV travaille à l'élaboration de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et tient des discussions stratégiques sur la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique de la CIPV.

3.2. En août 2021, le Comité des normes, au nom de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), a adopté la treizième annexe à la NIMP n° 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*) pour *Striga* spp.

3.3. Le *Striga*, communément appelé "herbe des sorcières", est un genre de plante parasite naturellement présent dans les régions tropicales et subtropicales. Certaines espèces de *Striga* sont des organismes nuisibles majeurs et peuvent causer de graves dommages aux cultures agricoles dans ces régions. Minuscules et presque aussi fines que de la poussière, les semences de *Striga* peuvent se disperser sur de longues distances et contaminer les semences et les grains par de multiples voies lors du transport, du stockage et du commerce.

3.4. Il est prévu que la spécification sur la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire soit approuvée d'ici à la fin de l'année et que les travaux débutent en 2022.

3.5. Il est prévu que les NIMP ci-après soient présentées à la CPM-16 (avril 2022) pour adoption:

- 4 projets de NIMP: normes sur les mesures phytosanitaires liées à des marchandises (2019-008), audit dans le contexte phytosanitaire (2015-014), révision ciblée de la NIMP n° 12 relativement à la réexportation (2015-011), et amendements 2019 et 2020 à la NIMP n° 5;
- 5 projets de traitement phytosanitaire: traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2017-011), traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2017-013), traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de *Malus pumila* et *Prunus persica* contre *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* (2017-037/038), traitement par irradiation contre *Sternonchetus frigidus* (2017-036), traitement par irradiation contre *Zeugodacus tau* (2017-025).

3.6. Des renseignements actualisés sur les travaux des groupes techniques relevant du Comité des normes sont présentés ci-après:

- Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic s'est réuni le 22 juillet et a tenu des discussions dans le cadre de forums électroniques (décisions électroniques) pour sélectionner des auteurs de protocoles de diagnostic et faire avancer son programme de travail. Dans le même temps, un projet de protocole de diagnostic sur le genre "*Ceratitidis*" a été soumis à la [consultation des experts de la CIPV](#), avec une échéance fixée au 25 octobre 2021;

- Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a tenu une réunion virtuelle le 28 juillet 2021. Il a examiné son plan de travail et les traitements phytosanitaires figurant encore sur son programme de travail. Il est convenu des mesures à prendre pour réaliser des progrès dans ce cadre. Il a aussi examiné et approuvé la simplification du formulaire de présentation visant à faciliter la présentation de nouveaux traitements;
- Le Groupe technique sur le glossaire tiendra sa prochaine réunion virtuelle en décembre 2021, au cours de laquelle il examinera son programme de travail et traitera les observations soulevées durant la période de consultation sur les projets de NIMP.

#### 4 COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

4.1. Depuis juin 2021, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a tenu deux réunions virtuelles, la réunion virtuelle n° 15 le 9 juillet et la réunion virtuelle n° 16 le 29 septembre.

4.2. Lors de ces réunions, le Comité a étudié différentes possibilités pour moderniser le processus d'examen des ressources mises à disposition et a révisé les critères liés à ce processus. Le Comité a créé une équipe consacrée à la fusariose du bananier (TR4) (voir la section suivante sur les nouveaux organismes nuisibles). Il a aussi examiné et ajusté le cadre des normes et de la mise en œuvre.

4.3. Après la clôture de la consultation de 2021, le Comité a examiné les observations reçues et a approuvé les projets de spécifications pour les guides et le matériel de formation listés ci-après:

- *Guide pour la planification des interventions d'urgence* (2019-012);
- *Cours de formation en ligne sur l'inspection* (2020-011);
- *Obligations en matière de surveillance et de communication d'informations, cours de formation en ligne* (2020-012).

4.4. Dans le cadre de la collaboration entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes, des renseignements actualisés sur les activités et les principales décisions du Comité des normes ont été communiqués au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a aussi reçu des renseignements actualisés sur le processus de transition en cours vers une version durable du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS).

4.5. Les rapports relatifs à ces réunions seront prochainement publiés sur le PPI.<sup>2</sup>

##### 4.1 Guides et matériel de formation de la CIPV

4.6. Les guides et le matériel de formation de la CIPV listés ci-après ont été publiés en juillet 2021 et sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international:

- *Directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions menées dans le cadre de la lutte contre *Spodoptera frugiperda**. Rome.<sup>3</sup> Publié par la FAO au nom du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux;
- *Pest status guide – Understanding the principal requirements for pest status determination* (Guide sur la situation des organismes nuisibles – Comprendre les principales prescriptions relatives à la détermination de la situation d'un organisme nuisible) Rome.<sup>4</sup> Publié par la FAO au nom du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

4.7. Les guides et le matériel de formation de la CIPV listés ci-après sont en cours d'élaboration et devraient être disponibles plus tard en 2021:

- *Guide sur la surveillance des organismes nuisibles, révision* (2017-049);

---

<sup>2</sup> Rapports de réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

<sup>3</sup> <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CB5880FR>.

<sup>4</sup> <https://doi.org/10.4060/cb6103en>.

- *Cours en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire* (2020-002);
- *Cours en ligne sur les systèmes de certification phytosanitaire des exportations* (2020-003).

## 4.2 Série de webinaires de la CIPV

4.8. Le secrétariat de la CIPV organisera une série de webinaires entre octobre et décembre 2021. Les webinaires se tiendront en anglais, avec interprétation simultanée en arabe, français et russe. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur le PPI<sup>5</sup>:

- Formation sur la chenille légionnaire d'automne (partie 1: 22 octobre; partie 2: 19 novembre; partie 3: 10 décembre);
- Situation des organismes nuisibles, surveillance et approches systémiques: webinaire sur les nouveaux guides de la CIPV (22 octobre);
- Certification des exportations et analyse du risque phytosanitaire: webinaire sur les nouveaux supports d'apprentissage en ligne de la CIPV (19 novembre).

## 4.3 Obligations nationales en matière de communication d'informations

4.9. Le Secrétariat de la CIPV assiste régulièrement les points de contact de la CIPV et leurs éditeurs PPI pendant l'année afin de faciliter la communication d'informations via le PPI. Le [Bulletin sur le signalement des organismes nuisibles](#)<sup>6</sup> est continuellement mis à jour. L'Équipe chargée de l'intégration et du soutien poursuit sa collaboration avec l'Unité de veille et de coordination du Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire de la FAO afin d'uniformiser les signalements d'organismes nuisibles.

## 4.4 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

4.10. L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes a été créée à la CPM-12 (2017) pour guider les travaux du programme sur les conteneurs maritimes, et faciliter la mise en œuvre effective du Plan d'action complémentaire aux fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes. Initialement, les principales attributions de l'Équipe spéciale étaient de mesurer l'impact du Code CTU<sup>7</sup> et de faire mieux connaître les risques de déplacements d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes. En 2021, des orientations additionnelles ont été reçues de la CPM-15 (2021). Il a notamment été demandé à l'Équipe spéciale d'examiner et de communiquer les points de vue sur l'utilité que pourrait présenter un atelier international (ou une consultation technique non limitée) pouvant se tenir à la fin de 2022, et d'élaborer un projet de mandat pour un futur groupe de réflexion de la CMP. Pendant le reste de la période, l'Équipe spéciale s'efforcera de détailler les principaux aspects potentiels qu'elle jugerait important d'incorporer dans: a) une révision éventuelle de la recommandation n° 6 de la CMP sur les conteneurs maritimes; et b) une éventuelle NIMP sur les conteneurs maritimes.

## 4.5 Mise en œuvre et renforcement des capacités - renseignements accessibles sur le Web

4.11. La page d'accueil consacrée au système phytosanitaire<sup>8</sup> a été élaborée en collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Sur cette page, la sous-page dédiée à l'approche systémique<sup>9</sup> a été récemment mise à jour pour inclure des renseignements sur les outils du projet "Au-delà de la conformité". Les outils de ce projet ont été mis au point et financés par le STDF pour encourager l'utilisation de l'approche systémique par les ONPV, car il est compliqué

<sup>5</sup> Page du PPI sur les webinaires: <https://www.ippc.int/en/news/workshops-events/webinars/>.

<sup>6</sup> Bulletin sur le signalement des organismes nuisibles:  
<https://www.ippc.int/en/countries/reportingsystem-summary/all/>.

<sup>7</sup> Le Code CTU est le Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), élaboré conjointement par l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

<sup>8</sup> La page d'accueil consacrée au système phytosanitaire est accessible à l'adresse suivante:  
<https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/>.

<sup>9</sup> <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/systems-approach/>.



de combiner les mesures de gestion des risques phytosanitaires. Une vidéo infographique<sup>10</sup> a été réalisée pour illustrer, à l'aide d'animations colorées, le fonctionnement de l'approche systématique et la façon dont elle peut être mise en œuvre.

4.12. Les membres du Comité SPS sont invités à visiter ces pages Web et à faire part de leurs observations afin de contribuer à l'amélioration constante de ces outils ([ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)).

#### 4.6 Évaluation des capacités phytosanitaires

4.13. Le Bureau est convenu de la nécessité d'améliorer les processus d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP). Par ailleurs, le logiciel permettant de réaliser l'ECP, ou "outil ECP", doit également être modernisé. L'Équipe ECP relevant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a avancé dans l'établissement d'une politique pour les facilitateurs ECP, et elle est en train d'intégrer les conclusions de l'évaluation a posteriori du projet du STDF "STDF/PG/401 - Développement d'un réseau de facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)"<sup>11</sup> dans une stratégie sur l'ECP. Des discussions sont aussi en cours avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) concernant l'amélioration de l'outil ECP, y compris la possibilité de mettre en place une nouvelle plate-forme.

### 5 EPHYTO

5.1. Lancée en juin 2020, la solution ePhyto de la CIPV poursuit son essor et est actuellement utilisée par 46 pays pour l'échange de certificats phytosanitaires. Quelques pays leur ont emboîté le pas, notamment le Guatemala, la Colombie et l'Ouganda. La Tunisie a bénéficié de la première activité de formation offerte en français et une autre activité de formation est en préparation pour le Nigéria. Par ailleurs, la solution ePhyto a été adoptée par des pays comme Madagascar grâce à la collaboration avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce du Forum économique mondial, qui a entrepris d'organiser une formation sur ePhyto pour le personnel de terrain afin de mieux faire connaître la solution dans d'autres pays où l'Alliance est présente. La Banque mondiale prend également une part plus active à l'initiative et étudie la possibilité de mettre en œuvre ePhyto dans le cadre des efforts visant à établir un guichet unique en Zambie. La CIPV s'est félicitée de participer à un webinaire sur ePhyto, parrainé par le STDF, qui s'est déroulé avec succès le 23 septembre. Près de 250 participants du monde entier ont participé activement à ce webinaire.

5.2. Pour la solution ePhyto, les prochaines étapes consistent en des améliorations au système, le renforcement de la capacité de messagerie pour les échanges et la poursuite des activités d'information auprès des autres organisations intéressées en vue d'examiner les possibilités de collaboration afin que la solution ePhyto devienne une "solution numérique SPS". Enfin, la CIPV souhaite vivement collaborer avec le Programme SYDONIA de la CNUCED pour établir une relation solide qui améliorera le concept de guichet unique grâce à l'arrimage d'ePhyto et de SYDONIA.

5.3. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur la page du PPI consacrée à ePhyto.<sup>12</sup>

### 6 NOUVEAUX ORGANISMES NUISIBLES

#### 6.1 Souche tropicale 4 (TR4) de la fusariose du bananier

6.1. L'équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités consacrée à la TR4 a été établie. Cette nouvelle équipe est composée d'experts qualifiés du monde entier et s'est réunie pour la première fois le 30 septembre 2021. La [liste des membres de la nouvelle équipe consacrée à la TR4](#) est disponible sur le PPI.

6.2. Cette équipe du Comité élaborera un plan succinct conforme aux recommandations du groupe de réflexion de la CMP sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, compilera des renseignements sur la souche tropicale 4, mettra au point des supports globaux sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'apparition de foyers de

<sup>10</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=iHXAxy7IhYo&t=1s>.

<sup>11</sup> Page Web du projet du STDF "Développement d'un réseau de facilitateurs ECP" <https://www.standardsfacility.org/fr/PG-401>.

<sup>12</sup> Page Web consacrée à ePhyto: <https://www.ephytoexchange.org/landing/>.

TR4, et examinera les ressources mises à disposition dans ce domaine. Elle encouragera l'élaboration d'un questionnaire visant à évaluer les capacités nationales d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.

6.3. Le secrétariat de la CIPV a lancé un appel à ressources techniques phytosanitaires sur le *Fusarium oxysporum* f. sp. *ubense* de souche tropicale 4 (TR4), sollicitant des directives et outils pour le diagnostic, la surveillance, les mesures d'endiguement, la mise en œuvre de la biosécurité, les actions et interventions d'urgence, les plans d'urgence, les exercices de simulation et la communication des risques. Douze ressources ont été mises à disposition par l'Australie, le Costa Rica, le Mexique, les Pays-Bas et la Turquie. L'équipe du Comité consacrée à la TR4 évaluera ces ressources à partir des critères et procédures établis pour l'examen et l'approbation des ressources phytosanitaires destinées à être mises à disposition sur le PPI.

6.4. Le secrétariat de la CIPV a également compilé quarante-six ressources sur la TR4, y compris des rapports de situation techniques, des directives et du matériel de formation. Ces renseignements aideront l'équipe consacrée à la TR4 à identifier les supports globaux à élaborer.

## 6.2 Chenille légionnaire d'automne (CLA)

6.5. Les [Directives relatives à la prévention, à la préparation et aux interventions menées dans le cadre de la lutte contre \*Spodoptera frugiperda\*](#) ont été publiées en juillet. Ces directives visent à aider les ONPV à prendre les mesures appropriées, au moment opportun, pour lutter contre la chenille légionnaire d'automne (CLA), en procédant à une détection rapide pour empêcher ou ralentir la propagation de l'organisme nuisible et réduire son impact négatif.

6.6. Le Groupe de travail technique FAO/CIPV sur la chenille légionnaire d'automne organisera une série de trois webinaires intitulée "[La chenille légionnaire d'automne, une menace mondiale à prévenir](#)" et axée sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention. Cette activité encouragera la mise en œuvre des directives et permettra de créer des réseaux et de partager des connaissances spécialisées et des renseignements sur l'analyse, la gestion et la communication des risques liés à la CLA.

6.7. Les trois sessions auront lieu le 22 octobre, le 19 novembre et le 10 décembre. Elle se dérouleront en anglais, avec interprétation simultanée en français, arabe et russe.

## 6.3 Charançon rouge du palmier

6.8. Le secrétariat de la CIPV a aidé l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO) à élaborer un questionnaire visant à évaluer la nécessité d'une formation sur le charançon rouge du palmier.

## 7 ATELIERS RÉGIONAUX DE LA CIPV

7.1. Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été présentés en ligne en 2020. Les dates, les programmes, les ordres du jour, les documents et les exposés sont accessibles sur le PPI.<sup>13</sup> Les comptes rendus sont également affichés sur le PPI dès qu'ils sont finalisés.

## 8 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA CIPV

8.1. Depuis juin 2020, le secrétariat de la CIPV a coordonné la préparation et la mise en ligne sur le PPI de 36 articles d'information et a réalisé 2 vidéos sur l'AISV, et cela dans les 6 langues de la FAO. S'ajoute à cela la diffusion d'informations sur les médias sociaux, notamment en rapport avec l'AISV. Le secrétariat de la CIPV a organisé une activité en parallèle de l'événement phare qu'est le World Food Forum et prévoit d'organiser deux autres webinaires: l'un sur la santé des végétaux et la télédétection avec Euphresco et l'Agence spatiale européenne; et l'autre sur la contribution de la santé des végétaux au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Le secrétariat de la CIPV suit le processus de création de la Journée internationale de la santé des

---

<sup>13</sup> Ateliers régionaux de la CIPV: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/regional-ipcc-workshops/2020-ipcc-regional-workshop/>.



végétaux et a entamé des négociations avec une partie contractante à la CIPV concernant l'accueil de la toute première Conférence internationale sur la santé des végétaux en mai 2022.

8.2. Le secrétariat de la CIPV souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte pour adresser ses sincères remerciements au Secrétariat SPS de l'OMC pour son ferme soutien et son étroite coopération.

---